

Paris, le 22 mai 2026

- 5, rue Pleyel
93200 St Denis
- fgaac-cfdt@fgaac.org
- www.fgaac-cfdt.fr
- FGAAC-CFDT Officiel



LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ UNE NOUVELLE SÉRIE DE MESURES EN LIEN AVEC LA CRISE ÉNERGÉTIQUE :

La crise au Moyen-Orient s'enracine et le Gouvernement a procédé le 21 mai à l'annonce de nouvelles aides pour faire face à la flambée des prix des carburants !

Parmi celles-ci figure le doublement de la prime carburant, qui passe de 300€ à 600€. Les branches et les entreprises ont ainsi la possibilité d'attribuer cette prime, dont les critères d'attribution ont par ailleurs été supprimés, tout comme les règles de cumul avec d'autres primes.

La FGAAC-CFDT a adressé deux courriers en date du 2 et du 30 avril à l'UTPF (fédération patronale du ferroviaire) demandant l'attribution d'une "prime carburant CCN" par accord de branche !

L'UTPF n'a pour l'instant pas répondu favorablement à cette demande. Cette position est intolérable et ce n'est pas aux cheminots de la branche ferroviaire de payer cette crise, alors que les entreprises augmentent leurs bénéfices grâce à un report modal favorable au train ! ☹️☹️☹️

DEUX RENDEZ-VOUS IMPORTANTS AURONT LIEU LE 28 MAI À LA BRANCHE ET À LA SNCF. LA FGAAC-CFDT PORTERA SES REVENDICATIONS !

PRIME CARBURANT :

LES SIGNAUX SONT OUVERTS,
L'UTPF DOIT L'ATTRIBUER !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE LA MISE EN OEUVRE D'UNE REVOYURE SALARIALE À LA BRANCHE ET À LA SNCF !

Les négociations salariales de branche du 17 décembre 2025, et celles qui ont eu lieu dans les entreprises et notamment à la SNCF le 13 janvier 2026, se sont tenues avant le début du conflit au Moyen-Orient et les propositions patronales ont été construites sur des hypothèses d'inflation beaucoup plus faibles !

La hausse de fréquentation des trains poussée par la flambée des prix des carburants est visible. Les entreprises ferroviaires bénéficient d'un report modal qui leur est favorable et la SNCF vient récemment de revoir ses objectifs de bénéfices à la hausse pour 2026 !

Dans un tel contexte, il est socialement inacceptable que les entreprises de la branche engrangent les profits et ne partagent pas ces bénéfices avec leurs salariés. La FGAAC-CFDT exige une revoiture salariale avant l'été à la branche et à la SNCF, et porte plusieurs revendications, dont l'attribution d'une prime carburant pour l'ensemble des cheminots de la branche !



En savoir +

RETROUVEZ LES COURRIERS DE LA FGAAC-CFDT TRANSMIS À L'UTPF



En savoir +

RETROUVEZ LES REVENDICATIONS SALARIALES DE LA FGAAC-CFDT



ATTRIBUTION D'UNE PRIME CARBURANT CCN DE 600€ :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique avec détermination, la création d'une "prime carburant CCN" par accord de branche, à l'instar d'autres branches professionnelles en France.
- ➔ L'annonce d'hier du Gouvernement acte le doublement du plafond de la prime carburant (300€ à 600€), qui reste exonérée de charges sociales et fiscales !
- ➔ Le plafond ayant été doublé, la FGAAC-CFDT revendique le versement d'une "prime carburant CCN" de 600€ !

SIMPLIFICATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME :

- ➔ La prime carburant était jusqu'ici réservée aux salariés qui ne bénéficiaient pas d'une offre de transport collectif.
- ➔ Le Gouvernement a supprimé cette condition d'absence de transport en commun, qui dépendait du lieu de résidence du salarié.
- ➔ Il n'y a désormais plus aucune condition préalable pour pouvoir en bénéficier, ni de justificatifs à fournir !
- ➔ En d'autres termes, la quasi-totalité des salariés y est désormais éligible !

LA FGAAC-CFDT ALERTE SUR LES PÉNURIES DE CARBURANT :

- ➔ L'Agence Internationale de l'Énergie a émis hier des alertes sur les risques de pénurie de carburant cet été.
- ➔ La FGAAC-CFDT a alerté l'UTPF et les entreprises de la branche depuis plusieurs semaines, sur cette situation.
- ➔ Si des restrictions d'accès aux carburants étaient mises en place, il est nécessaire que les salariés de la branche soient considérés comme travailleurs essentiels, assurant la continuité du service public ferroviaire !